

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 août 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 925

présenté par

M. Dirx, Mme Muschotti et Mme Dufeu

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« proposent »,

les mots :

« ont l'obligation de proposer ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel permet d'insister sur l'obligation qui incombe aux chambres des métiers ainsi qu'aux chambres de commerce et d'industrie territoriales de proposer des stages d'initiation à la gestion à l'intention des professionnels demandant pour la première fois l'immatriculation d'une entreprise artisanale ou commerciale.